



---

ASSOCIATION ENFANCE ET FAMILLE

12 bis, Avenue Dolce Farniente  
06110 Le Cannet  
Association déclarée à la Préfecture de Grasse  
Insertion au Journal Officiel du 26/12/1990

---oOo---

**RAPPORT MORAL ET FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR  
L'EXERCICE 2023**

Mesdames, Messieurs, Chers Membres,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

**EXPOSE DE L'ACTIVITE**

Les comptes annuels de l'Association Enfance et Famille regroupent deux établissements ainsi que le siège social de l'Association.

Le résultat de l'Association (Déficit de -171 012 €) se répartit en :

- Résultat de l'Etablissement Les Bambins : -25 973 €
- Résultat de l'EEAP L'Edelweiss : -144 454 €
- Résultat du siège social : - 584 €

**Crèche LES BAMBINS :**

Le compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 466 590 Euros contre 457 443 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 2 %.

Les produits sont principalement composés :

- des encaissements PSU (66 K€ - 8.01 %)

- de subventions d'exploitation : CAF (255 K€) – Mairie (123 K€) – Conseil général (18 K€)

- Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 508 318 Euros contre 470 125 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 8.12 %.

- Le principal poste de charges est constitué des frais de personnel qui se sont élevés à la somme de 314 035 Euros contre 297 840 Euros l'année précédente et représentent 62 % des charges d'exploitation.

- Une subvention d'investissement a été attribuée en 2014 par la mairie pour 100 K€ et par la CAF pour 193 K€. La subvention est intégrée au résultat au même rythme que l'amortissement des investissements. La réintégration représente 13 953 Euros en 2023.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de -25 973 Euros contre un excédent de 1 282 Euros constaté en 2022.

### **EEAP L'Edelweiss :**

L'actif immobilisé net s'élève à 3 627 K€. Le solde de trésorerie à la clôture est de 1 003 K€ contre 1 726 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les emprunts s'élèvent à 1 786 K€ à la clôture.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de -144 454 Euros.

Le compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 3 582 176 Euros détaillé comme suit :

. Frais de séjour internat	825 524 €
. Frais de séjour Semi-internat	2 691 589 €
. Forfait journalier + 20 ans	14 580 €
. Transfert de charges formation	34 624 €
. Reprise provision engagement retraite	3 770 €
. Reprise de fonds dédiés	6 186 €
. Divers	5 902 €

- Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 3 547 605 Euros détaillé comme suit :

. Autres achats et charges externes	946 121 €
. Impôts et taxes	181 731 €
. Salaires et charges sociales	2 190 660 €
. Dotation aux amortissements et provisions	204 624 €
. Provision engagement de retraite	24 086 €
. Divers	383 €

- Le résultat financier s'élève à – 211 174 € correspondant au paiement des intérêts d'emprunt de 219 019 € diminué des intérêts des placements financiers à hauteur de 7 845 €.

Cette charge financière présentait un caractère exceptionnellement élevé en raison d'un taux variable, profitable à l'établissement durant de nombreuses années mais devenu pénalisant en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

L'emprunt a été renégocié conformément au vote soumis au Conseil d'administration en date du 18 septembre 2023, générant par ailleurs des frais liés au remboursement anticipé du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignation.

- Une subvention d'investissement a été attribuée en 2008 par le Conseil Général pour 2 000 K€ et en 2011 par la Conseil Général pour 3K€ concernant le financement solaire. En application de l'ANC 2018-06 la subvention est intégrée au résultat au même rythme que l'amortissement des investissements. La réintégration représente 33 310 Euros en 2023.

Le résultat comptable, après constatation des engagements à réaliser sur ressources affectées, s'élève à un déficit de - 144 454 €.

Le résultat administratif calculé après retraitement des dotations relatives aux provisions pour congés payés, s'élève à un déficit de -111 628 €.

### **SIEGE SOCIAL :**

Les produits sont composés :

- des adhésions versées à l'Association ;

Les dépenses concernent les frais de siège (fournitures administratives, frais postaux et de télécommunications...) utiles à la gestion administrative de l'association.

Le résultat présente un déficit de - 584 € contre un déficit de - 421 Euros constaté en 2022.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, arrête les comptes annuels 2023 qui se traduisent par un déficit de - 171 011 € qui se décompose ainsi :

- Résultat comptable de l'EEAP l'Edelweiss : - 144 454 €
- Résultat comptable de la Crèche Les Bambins : - 25 973 €
- Résultat comptable du siège : - 584 €

**Total association : - 171 011 €**

Le conseil d'administration examine ensuite l'affectation du résultat de l'association.

Du fait de l'entrée en application du CPOM, signé le 19 décembre 2019, au 1er janvier 2020, l'association peut affecter librement le résultat comptable de l'EEAP durant l'application dudit CPOM.

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat de la crèche Les Bambins et du siège au poste « Report à nouveau » pour un montant de - 26 557 euros.

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat de l'EEAP l'Edelweiss ainsi :

Dépenses de Congés Payés :	- 32 826 €
Excédent affecté à la réserve d'investissement :	- 1 206 €
Réserve de compensation des déficits :	- 110 423 €
	<hr/>
	- 144 454 €

#### **PERSPECTIVES D'AVENIR :**

Aucune précision n'est à apporter sur ce point.

#### **ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE :**

Aucune précision n'est à apporter sur ce point.

## **BUDGETS PREVISIONNELS 2024**

### Concernant l'EEAP :

Le montant du forfait journalier estimé s'élève à 486.98 € pour l'internat et 428.36 € pour le semi-internat.

Dans l'attente de l'attribution de l'enveloppe définitive par l'ARS, le budget global de l'établissement **pour une année entière** est de 3 478 403 €.

### Concernant La Crèche :

Le budget est établi sur la base du fonctionnement courant de la Crèche et selon les informations connues à ce jour.

Les dotations aux amortissements sont de 29 K€.

La subvention du Conseil Général est retenue pour un montant estimé de 18 K€.

La subvention CAF est retenue pour un montant estimé à 252 K€.

La subvention de la Mairie est retenue pour un montant de 123 K€.

Le budget prévisionnel est à l'équilibre. La capacité d'autofinancement est de 15 233 €, après retraitement des dotations aux amortissements et provisions et des quotes-parts de subventions virées au résultat.

Les projets de délibération qui vous sont soumis reprennent nos propositions dont nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Jean-Valery DESENS

Président